

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Au titre de l'année 2023

Le Maire de Fégréac,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23, L. 522-26, L. 522-28 et L. 522-29 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n° 07-0013-2007 du 09 juillet 2007 relative à la détermination des « ratios promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le Maire de Fégréac après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1

1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	
Mabilais Fréderic	Adjoint technique	

Total	Hommes	Femmes
1	. 1	0
ensemble des agei	nts remplissant les condition	ns individuelles d'avancemer

0

Avancement au grade de : Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe

1

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Caroline Le Gal	Adjoint territorial du patrimoine

- And a post to a to a			omouvables * 💎	
Total	Ho	nmes	Femmes	
1	0	1		
			:	
k ensemble des agents r	emplissant le:	s conditions indivi	duelles d'avancement	
		The second secon		
a Reducation from	his kalanie		ceptibles (Ketre 🕌 🖰	
Total	Ho	nmec	Femmes	

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Loire Atlantique** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Président/Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>

> Fait à Fégréac Le 20 Pênnier 2023

Le Maire, Jérôme RICORDEL

